



SEPTIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/25/RES.13/08/15 PORTANT ADOPTION DES RAPPORTS DES COMITES DE FINANCES ET ADMINISTRATION, TECHNIQUE ET AUDIT ET DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 Janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 16 Février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO ;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé le 5 Mars 2012 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet ;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 Août 2013;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Réunion de l'Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration ;

LD

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/ S.HOLDERS /3/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Réunion de l'Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG ;

NOTANT la nomination de M. Mohammed Mulibah SHERIF le 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration et sa prise de service à la même date;

CONSIDERANT l'Accord de Siège du 3 décembre 2014 signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'EEEOA au nom de TRANSCO CLSG;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/ CA /20/RES.03/03/15 de la 6^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 3 mars 2015 relative à l'adoption du plan d'action et du budget annuel y afférent de TRANSCO CLSG pour la période de janvier 2015 à décembre 2015 ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/ CA /22/RES.03/03/15 de la 6^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 3 mars 2015 relative à la création des Comités du Conseil d'Administration et à la nomination des membres ;

VU les Rapports de la 1^{ère} Réunion des Comités Finances et Administration, Technique et Audit et de Gouvernance tenue à Abidjan les 10, 11 et 12 août 2015 respectivement.

DECIDE :

- Article 1 :** Les Rapports des Comités Finances et Administration, Technique et Audit et de Gouvernance sont adoptés.
- Article 2 :** Les points A, B et C relatifs aux Termes de Référence du Comité Finances et Administration, à la vision, mission, aux valeurs fondamentales, logo, drapeau sceau et slogan de TRANSCO CLSG et au Code de Déontologie sont adoptés.
- Article 3 :** Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est autorisé à mobiliser les ressources complémentaires (234 millions de F CFA) nécessaires à l'acquisition du bâtiment du siège de la société à Abidjan.
- Article 4 :** Les points A et B relatifs aux Termes de Référence du Comité Technique et à l'option d'Exploitation et de Maintenance (E&M) retenue sont adoptés.
- Article 5 :** L'option retenue consiste à commettre un opérateur pour une durée de deux (2) à trois (3) ans durant laquelle le personnel d'exploitation et de maintenance de TRANSCO CLSG sera formé en vue d'assurer la relève à la fin du contrat E&M.

- Article 6 :** Le point A relatif aux Termes de Référence du Comité Audit et Gouvernance portant modification de la composition dudit Comité (Ref. TRANSCO CLSG/ CA /22/RES.03/03/15) est adopté.
- Article 7 :** Le Comité Audit et Gouvernance de TRANSCO CLSG est composé de sept (7) membres dont trois (3) administrateurs et d'un (1) expert représentant chacune des quatre (4) sociétés membres. M. Timbo ALHAJI et M. Siengui Apollinaire KI ont été désignés au titre des membres administrateurs complémentaires du comité.
- Article 8 :** La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 9 :** Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan, le 13 août 2015

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a short vertical stroke.

Amidou TRAORE